



Non application d'une décision de justice

Par **frelon66**, le **29/05/2011** à **15:36**

Bonjour,

mon divorce durant depuis 2006 je suis enfin passé en non conciliation le 10 janvier 2011.
(ASSIGNATION EN DIVORCE POUR ALTERATIONS DES LIENS CONJUGUAUX EN COURS)

il a été décidé un nouveau montant à la baisse de pension que je verse à ma femme
or à ce jour l'huissier (me chagneau de st nazaire) qui avait ordonné la saisie directe sur ma
retraite ne veut pas intervenir car il dit à mon avocat que ce n'est pas à lui de le faire POURTANT
MON AVOCAT (me arnaud gros de grenoble) SOUTIENT QUE C'EST BIEN À CET
HUISSIER DE LE FAIRE

ALORS bien que j'en ai informé les 2 batonniers concernés ,le jaf de st nazaire 44 la cnhj
nationale et départementale , le ministre concerné , le président de la république ,MON
AVOCAT N'ARRIVE PAS À FAIRE APPLIQUER CETTE DÉCISION!!!!

je ne sais plus que faire en plus de cela vivant au maroc c'est difficile de pouvoir intervenir je
suis aussi reconnu handicapé (cœur, genoux, cervicale, maladie de ménière,ETC....)et non
remboursé de tous les frais médicaux)

je suis au bout du rouleau et j'avoue avoir souvent des pensées sombres

J'EN AI MARRE POUVEZ-VOUS M'AIDER MAIS ATTENTION TOUT CELA ME CÔUTE
TRÈS CHER ET JE N'AI PAS LES MOYENS DE PAYER LES SERVICES D'UN 2IEM
AVOCAT

MERCI D'AVANCE ..RESPECTUEUSEMENT À VOTRE ÉCOUTE ..LD